

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260923-2026CD1013-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 29/09/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention auprès de l'ADEME au titre du Fonds Air Bois 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°4 du conseil communautaire en date du 7 avril 2026 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 7 avril 2026 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 7 avril 2026 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2026ARR0889 en date du 14/04/2026, donnant délégation à M. Franck CHASSAGNEUX, vice-président délégué à l'environnement,
- Vu la délibération n° 2025-11-26 en date du 25/11/2025 portant approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) et du plan d'actions pour la qualité de l'air (PAQA) 2025-2031,
- Considérant la fiche-action n° 4-21 du PCAET/PAQA « Réduire les émissions de particules fines liées à la combustion de la biomasse »,
- Considérant les objectifs du Fonds Air Bois d'amélioration de la qualité de l'air,
- Considérant l'opportunité de soutien que représente le Fonds Air Bois porté par l'ADEME.

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Fonds Air Bois 2026, pour la mise en œuvre d'un nouveau fonds air bois sur 3 ans (2027-2028-2029) dans la continuité du dispositif Forez'pirer. Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 1 262 850.54 € HT. L'aide financière de l'ADEME est sollicitée à hauteur de 631 425.27 €, soit 50% du montant total HT estimé de l'opération.

Dépenses	€ HT	Ressources	€ HT	%
Investissement (primes)	1 069 750 €	ADEME	631 425.27 €	50%
Instruction	131 728.54 €	Loire Forez agglomération	631 425.27 €	50%
Animation / Communication	61 372 €			
Total	1 262 850.54 €	Total	1 262 850.54 €	100.0%

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 23/09/2026

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Signé électroniquement le 23/09/2026

Le vice-président en charge de l'environnement
Francik CHASSAGNEUX

A blue ink signature, likely of Francik Chassagneux, written over a horizontal line.